L'Abeille. Journal du Commerce.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 DECEMBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARRY.
N° 85, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 15 DECEMBRE.

Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces d'Ameublements, voir la 3me page.

LES FRAUDES DU 7 NOVEMBRE.

Adresse de M. Charles Gayarré.

L'Adresse au Peuple de la Louisiane que nous publier M. Gayarré est une œuvre remarquablement sortie et qui est à la hauteur de la réputation littéraire de l'ancien secrétaire d'Etat. M. Gayarré frappe fort et frappe juste. L'énumération d'une manière irréfutable des iniquités populaires a été faussé par les fraudes massives qui ont marqué les élections du 7 novembre à la Nouvelle Orléans. Candidat du parti national pour représenter au Congrès le district de la Louisiane dans lequel est [illegible] cette partie de la Nouvelle-Orléans, M. Gayarré en adresse de la rue de Chartres cette Adresse au Peuple ne signale pas les fraudes commises dans le 2e et le 3e district du parti national.

M. Gayarré exprime d'abord nettement sa pensée sur cette excellente boutonnerie que les conservateurs appellent Conservation. On sait, en effet, ce que c'est que les conventions [illegible]. Au lieu de représenter les électeurs, elles assemblées représentent une demi-douzaine de chefs ambitieux qui ont soin d'y entourer de leurs créatures. Les candidats ne sont pas désignés par les votants mais bien par [illegible] [illegible]. C'est ce que prouve jusqu'à l'évidence M. Gayarré en faisant à ce sujet une piquante révélation.

La Convention locofoco du 1er district chargée de nommer un candidat au Congrès pour le 7 novembre, désigna M. Dunbar. M. Gayarré démontre que ce dernier, quel qu'ait pu être d'ailleurs son nom comme homme et comme citoyen, ne possède pas de talent et n'occupe pas de position qui commandent un vote de confiance et d'enthousiasme. Il faut attribuer sa nomination à d'autres causes. Ce ne sont pas les démocraties du 1er district qui l'ont [illegible] [illegible].

[illegible] M. Gayarré cite ensuite des chiffres. [illegible] population de 1848, dit-il, n'a été [illegible] que de 1 à 3 de municipalité 4,427 voix à l'élection présidentielle de 1852, 4,452 à l'élection du gouverneur, même année, [illegible] 4,404. Quel vote pouvait-on par cause [illegible] 7 novembre 1853 ? La ville a été ravagée par une affreuse épidémie, [illegible] 1853, par les chiffres, a 600, dans [illegible] municipalité, le nombre de votants [illegible] 1847 en la calculant [illegible] 1852 [illegible] 1853 [illegible] 1852 [illegible] 1853 [illegible] 1852 [illegible] 1853